ID: 034-213400575-20231211-DEL2023_12_21-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

N° 2023/12-21

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI ONZE DECEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS:

Jean KOECHLIN représentée par Gérard SIGAUD Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER

ABSENT EXCUSE:

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

ID: 034-213400575-20231211-DEL2023_12_21-DE

Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

N° 2023/12-21

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis du Comité social territorial du 4 décembre 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Considérant que l'état des emplois de la ville de Castelnau-le-Lez comporte des postes devenus vacants suite au déroulement des carrières et des mobilités et qu'il convient de supprimer,

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux article L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Dans la filière Administrative,

Il est proposé de supprimer 1 poste d'Attaché territorial.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Attaché	11	- 1 (TC)	10	Suppression d'emploi liée à un avancement de
	(10 TC 1 TNC 0.6)		(9 TC 1 TNC 0.6)	grade

Il est proposé de supprimer 1 poste de rédacteur territorial.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Rédacteur	8	- 1 (TC)	7	Suppression d'emploi liée à un avancement de
	(8 TC)		(7 TC)	grade

Il est proposé de supprimer 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.



Suite de lp : 034-213400575-20231211-DEL2023_12_21-DE

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13 (13 TC)	- 3 (TC)	10 (10 TC)	Suppressions d'emploi liées à deux avancements de grade et à un départ (remplacé sur un autre grade)

Il est proposé de supprimer 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	24 (24 TC)	- 2 (TC)	22 (22 TC)	Suppressions d'emploi liées à des départs (remplacés sur un autre grade)

Il est proposé de créer 1 poste d'Adjoint administratif.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint administratif	34	+ 1 (TC)	35	Création d'emploi liée à de nouveaux besoins
garrini o a gen	(34 TC)		(35 TC)	ge moureaux sessinis

Dans la filière Animation,

Il est proposé de supprimer 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	1 (1 TC)	- 1 (TC)	0	Suppression d'emploi liée à un avancement de grade
	(1 10)			

Suite de

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint d'Animation	8	- 1 (TC)	7	Suppression d'emploi liée à un départ (remplacé sur un
principal de 2 ^{ème} classe	(7 TC ; 1 TNC 0.9)		(6 TC 1 TNC 0.9)	autre grade)

Il est proposé de supprimer un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière Sécurité,

- Il est proposé de créer 2 postes de Brigadier-chef principal.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Brigadier-chef principal	13 (13 TC)	+ 2 (TC)	15 (15 TC)	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins

- Il est proposé de créer 2 postes de Gardien-brigadier.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Gardien-Brigadier	14	+ 2 (TC)	16	Créations d'emplois liées à
	(14 TC)		(16 TC)	de nouveaux besoins

- Il est proposé de créer 1 poste de Chef de service de police principal 2ème classe

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	0	+ 1 (TC)	1 (1 TC)	Création d'emploi pour avancement de grade

Dans la filière Sociale,

- Il est proposé de supprimer 2 postes d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème}	9	- 2 (TC)	7	Suppressions d'emplois liées à des avancements de
classe des écoles maternelles	(6 TC 3 TNC 0.9)		(4 TC 3 TNC 0.9)	grade

Dans la filière Sportive,

- Il est proposé de créer 1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Educateur des activités physiques et sportives	(2 TC)	+1 (TC)	3 (3 TC)	Création d'emploi liée à de nouveaux besoins

Dans la filière Technique,

- Il est proposé de supprimer 4 postes d'Adjoint technique.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint technique	92	-4 (TC)	88	Suppressions d'emplois liées à des avancements de
	(83 TC		(79 TC	grade
	6 TNC 0.9		6 TNC 0.9	
	2 TNC 0.7		2 TNC 0.7	
	1 TNC 0.5)		1 TNC 0.5)	

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID: 034-213400575-20231211-DEL2023

Il est proposé de supprimer 6 postes d'Adjoint technique principal 2^{eme} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

ANCIEN EFFECTIF	OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
33	- 6 (TC)	27	Suppressions d'emploi liées à cinq avancements
0 TC TNC 08		(24 TC 1 TNC 08	de grade et à un départ (remplacé sur un autre grade)
I	33) TC	33 - 6 (TC) TC NC 08	33 - 6 (TC) 27 O TC (24 TC 1 TNC 08

Il est proposé de supprimer 1 poste de Technicien principal de 1ère classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Technicien principal	3	-1 (TC)	2	Suppression d'emploi liée à
de 1 ^{ère} classe	(3 TC)		(2 TC)	une promotion interne

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour: 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN représenté par Gérard SIGAUD, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER.) Abstention: 0

Contre: 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 DECEMBRE 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de Let acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux fevant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.